

DÉCLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

8 décembre 2021

AFR 03/5087/2021

AILRC-FR

AFRIQUE AUSTRALE. HAUSSE ALARMANTE DU NOMBRE DE FILLES CONFRONTÉES À DES VIOLENCES SEXUELLES ET DES GROSSESSES NON DESIRÉES DURANT LA PANDEMIE – LES GOUVERNEMENTS APPELÉS À AGIR POUR PROTÉGER LES DROITS DES FILLES

Les autorités des pays d'Afrique australe doivent immédiatement prendre des mesures pour protéger les droits des filles à la santé, à l'information, à l'éducation, à l'égalité et à ne pas subir de discrimination ni de violence liée au genre, a déclaré Amnesty International mercredi 8 décembre, au moment où se déroule encore la campagne mondiale *Seize jours d'action contre la violence liée au genre*. En raison de la brutale augmentation des taux de violences sexuelles dans la région et de la fermeture d'établissements scolaires et de services de santé essentiels durant la pandémie, des milliers de filles se sont retrouvées enceintes à un très jeune âge, parfois à seulement neuf ou 10 ans.

Les mesures contraignantes de confinement, imposées par les gouvernements dans toute l'Afrique australe afin de freiner la propagation du COVID-19, ont contribué à cette augmentation choquante des violences sexistes et sexuelles, transformant certains foyers en véritables cages de violence. L'accès des victimes aux services de protection et de soutien ainsi qu'à des informations et des services en matière de santé reproductive et sexuelle était limité dans la région. Les risques pour les filles étaient aggravés par les fermetures périodiques des établissements scolaires et ont mené à une augmentation du nombre de grossesses précoces involontaires et non désirées.

Les confinements stricts ont entraîné des niveaux choquants de violence liée au genre en Afrique australe, et notamment une effrayante augmentation des violences sexuelles subies par des filles n'ayant parfois que neuf ans. Alors que ces restrictions avaient pour objectif de juguler la propagation du virus, les services d'aide aux femmes et aux filles victimes de violences et d'autres maltraitances n'ont pas été pris en compte dans l'élaboration des mesures visant à freiner la pandémie de COVID-19. Ces mesures ont exacerbé et mis en lumière la violence sexuelle à l'encontre des femmes et plus particulièrement des filles, qui constitue une autre pandémie dans la région, et ont eu pour conséquence l'augmentation du nombre de grossesses non désirées.

De nombreuses victimes de violence sexiste et sexuelle en Afrique australe n'ont pu bénéficier d'aucune protection et d'aucun soutien de la part de leurs gouvernements, incapables de prioriser l'accès à des informations et des services capitaux. Dans le même temps, les auteurs de violences sexistes et sexuelles sont rarement poursuivis en justice, malgré des efforts régionaux pour mettre en place des lois adéquates. Les autorités des pays de la région doivent gérer cette crise au plus vite, en fournissant des services gratuits de santé maternelle, notamment des soins prénataux et un accompagnement à l'accouchement par du personnel qualifié, ainsi qu'en faisant en sorte que les jeunes filles enceintes puissent poursuivre leur éducation. Elles doivent également prendre des mesures immédiates pour prévenir les violences sexistes et sexuelles et pour s'assurer que les victimes aient aussi accès à une protection, à une aide, à la justice et à des recours légaux durant la pandémie.

HAUSSE CHOQUANTE DU NOMBRE DE GROSSESSES PRÉCOCES

En 2020 et 2021, le Botswana, la Namibie, le Lesotho, le Malawi, Madagascar, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe ont tous constaté une augmentation brutale du nombre de cas de violence sexiste et sexuelle, qui a contribué à une hausse du nombre de grossesses déclarées chez les jeunes filles et les adolescentes.

En Afrique du Sud, plus de 600 filles âgées de neuf à 10 ans ont accouché et plus de 34 000 enfants sont nés de mères âgées de 17 ans ou moins pendant cette période.

Au Zimbabwe, presque 5 000 filles dont l'âge ne dépassait pas 17 ans sont tombées enceintes entre janvier et février 2021, et 1 774 filles se sont mariées avant leurs 18 ans. En juillet 2021, Anna Machaya, âgée de 14 ans, est morte en couches.

dans le sanctuaire d'une église dans la province du Manicaland. À la suite de l'indignation générale causée par le décès d'Anna, son mari et son père ont été arrêtés et accusés respectivement de viol et d'obstruction à la justice.

Dans la première moitié de l'année 2021, la police zambienne a enregistré 4 000 cas de violence liée au genre, parmi lesquels 804 étaient de nature sexuelle. La majorité de ces infractions à caractère sexuel ont été commises à l'encontre de filles. En 2020, le Botswana a connu une augmentation des violences sexuelles par rapport à 2019, faisant monter le nombre total de cas signalés à un record de 1 825, incluant également des filles.

Au Mozambique, entre 2020 et 2021, 14 % des filles âgées de moins de 15 ans sont tombées enceintes.

MANQUE D'ACCÈS AUX SERVICES ET A L'INFORMATION EN MATIÈRE DE SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Par ailleurs, l'accès à l'information et aux services en matière de santé sexuelle et reproductive, notamment à la contraception d'urgence et à l'avortement sécurisé, déjà limité avant la pandémie, a été gravement réduit. Dans certains pays de la région, comme le Zimbabwe et le Botswana, les services de santé sexuelle et reproductive ont été les premiers à être suspendus lorsque les États réaffectaient les ressources vers les actes liés au COVID-19. Dans de telles situations, de nombreuses filles font face à de multiples difficultés pour accéder à l'aide nécessaire pour se protéger contre les violences sexuelles, gérer les conséquences de celles-ci et éviter les grossesses non désirées. Les soins d'urgence correspondants n'étant que très rarement disponibles pour elles, elles sont exposées à un risque élevé pour leur santé physique et mentale. L'accès aux informations, produits et services de santé sexuelle et reproductive était également limité, et le manque d'accès à une éducation complète à la sexualité constitue une inquiétude persistante dans la région.

Amnesty International appelle les dirigeant-e-s et les États membres de la SADC à prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour que les droits des adolescentes et des fillettes puissent être respectés et protégés, notamment leurs droits à la santé, à l'information, à l'éducation, à l'égalité et à ne pas subir de discrimination ni de violence liée au genre. Pour cela, les autorités doivent s'assurer, dans le cadre de leur réponse nationale à la pandémie de COVID-19 et des réformes politiques à venir, que :

- tous les enfants soient protégés contre l'exploitation et les violences sexuelles ;
- les femmes et les filles victimes de violence liée au genre aient un accès rapide et adéquat à des mécanismes de signalement confidentiels, à des services de protection et de soutien, à un accompagnement psychologique, à des soins de santé, à la justice et à des réparations ;
- les adolescent-e-s puissent avoir accès aux biens, services et informations essentiels en matière de santé sexuelle et reproductive, notamment aux contraceptifs modernes pour éviter les grossesses précoces ou non désirées, ainsi que le VIH et les autres IST ;
- des programmes d'éducation complète à la sexualité (adaptés à leur âge, s'appuyant sur des éléments scientifiques, tenant compte des questions de genre et fondés sur les droits humains) soient élaborés et intégrés aux programmes scolaires et de sensibilisation du public, afin d'aider les enfants et les adolescent-e-s, quel que soit leur genre, à prendre des décisions éclairées et importantes quant à leur sexualité et leur santé, notamment en leur fournissant des informations pour se protéger du VIH, des autres IST et des grossesses précoces ou non désirées, ainsi qu'en leur apportant des compétences essentielles pour détecter et prévenir la violence liée au genre ;
- les filles enceintes puissent recevoir tous les soins et le soutien nécessaires à la poursuite de leur vie, tout en exerçant pleinement leurs droits sans contrainte ni discrimination, notamment des services gratuits de santé maternelle comprenant des soins prénataux et des services d'accompagnement à la naissance par du personnel qualifié, une aide psycho-sociale et économique et un accès continu à l'éducation.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Avant la pandémie de COVID-19, les pays d'Afrique sub-saharienne avaient déjà les plus hauts taux de fécondité chez les adolescentes au monde. Afin de freiner la progression du virus, de nombreux pays africains ont misé sur des confinements prolongés, provoquant la fermeture de services de santé essentiels et d'établissements scolaires, ce qui a également limité l'accès des filles à des lieux sûrs, à des services et des informations en matière de santé sexuelle et reproductive et à une éducation complète à la sexualité. L'ensemble de ces conditions en Afrique australe, où les inégalités de genre infiltrent le tissu culturel de la société, ont exacerbé la violence sexiste et sexuelle, contribuant à une augmentation des grossesses chez les adolescentes et les jeunes filles.

Les conditions socio-économiques et certaines pratiques culturelles constituent des obstacles majeurs pour les femmes et les filles victimes de violence liée au genre, particulièrement dans le signalement des faits et la recherche de justice et de

protection. Durant la pandémie de COVID-19, outre des attitudes sociales discriminatoires ancrées dans les normes patriarcales et des stéréotypes de genre nocifs, l'accès limité à une aide juridique et à une application des lois appropriée a renforcé le sentiment d'impunité des agresseurs, menant à une violence accrue contre les femmes et les filles.

[Seize jours d'action contre la violence liée au genre](#) est une campagne internationale lancée en 1991, qui débute le 25 novembre et se termine le 10 décembre chaque année.

Pour obtenir de plus amples **informations** ou organiser un **entretien**, veuillez prendre contact avec le Service de presse d'Amnesty International :

Tél. : +44 20 7413 5566 ;

courriel : press@amnesty.org ;

Twitter : @amnestypress

Document public